

La lettre d'info de la Fédération des Chasseurs 76



LE 11 OCTOBRE : SORTIE OFFICIELLE DU FILM L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

Un film qui porte des valeurs, telle que la passion de la nature, de la chasse et de la pêche. Le film *L'École Buissonnière*, réalisé par Nicolas Vanier, sort en salle le 11 octobre. La Fédération Nationale des Chasseurs a eu un véritable coup de cœur pour cette œuvre cinématographique, qui porte les valeurs d'une passion pour la nature qui sont les nôtres. Un film à voir absolument sur grand écran.

Ce film, qui « n'est pas sur la chasse », comme le souligne Nicolas Vanier lui-même, a pour toile de fond la nature et la passion qui s'y rattachent comme la chasse et la pêche. Le partage, la découverte de la faune, le plaisir de chasser et de manger le produit de sa quête, sont autant d'éléments qui ont convaincu la FNC de soutenir ce film. Ici une biche, là un cerf, plus loin c'est un renard, un héron, un canard qui se découvrent aux yeux des spectateurs néophytes. Car ce film conte une histoire qui va bien au-delà de celle d'un petit orphelin de Paris, projeté par la vie dans la Sologne profonde. C'est l'histoire des valeurs simples, des plaisirs partagés et du monde rural. C'est également l'histoire d'un apprentissage, d'une transmission.

Certes les portraits dressés par Nicolas Vanier peuvent heurter la sensibilité des puristes chasseurs - Totoche est un braconnier de la première heure et le comte est un adepte de la chasse aristocratique - mais combien de films suivent la vie d'un domaine où l'on chasse à course, organise des battues et où l'on prend plaisir à prélever un lièvre, une perdrix ou à observer un cerf ? « *Ce film peut porter une émotion au sein de notre société que nous ne pouvions pas manquer. L'École Buissonnière raconte au cinéma les valeurs d'une passion pour la nature comme cela n'a jamais été fait auparavant* », explique Willy Schraen, président de la FNC.



En direct des territoires

LES ASSOCIATIONS ÉCOLOGISTES DÉBOUTÉES PAR LA COUR D'APPEL DE DOUAI !

Après plusieurs années de contentieux, les fédérations départementales de chasseurs de Seine-Maritime et de l'Eure, en défendant l'arrêté préfectoral du 3^{ème} plan de gestion de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine pour les zones de non-chasse, remportent pour la seconde fois leur combat juridique contre les associations de protection de la Nature normandes et nationales. Un résultat qui démontre qu'il ne suffit pas d'invoquer un mauvais choix des services de l'État, encore fallait-il le prouver !

En juin 2015, le tribunal administratif de Rouen rejetait déjà la requête de Haute-Normandie Nature Environnement, de France Nature Environnement, de SOS Estuaire et de la Ligue de Protection des Oiseaux. En cette fin septembre 2017, la cour d'appel de Douai vient donc confirmer ce premier jugement, à la grande satisfaction des fédérations et des associations de chasseurs.

L'article en intégralité est à lire dans les rubriques actualités du site internet de la FDC76 : www.fdc76.com



QUE FAIRE SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACTE DE BRACONNAGE ?

Nombreuses sont les personnes à téléphoner au siège de la Fédération des Chasseurs quelques jours après avoir été témoins d'un acte de braconnage. Il faut savoir que la police de la chasse est assurée dans notre département par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) depuis de nombreuses années, et non pas par votre Fédération. Pour que les braconniers soient sanctionnés, il est souhaitable de prévenir au plus vite ces agents. Ils pourront ainsi recueillir rapidement les preuves du méfait sur le terrain. Un petit conseil, enregistrez le numéro de l'ONCFS dans votre téléphone portable, ça peut toujours servir : 02.35.32.07.10.

J.Sautreuil

En direct du pôle REZH'EAU



DEUX NOUVEAUX PENSIONNAIRES SUR LE MARAIS COMMUNAL DE MESNIL SOUS JUMIÈGES

Depuis mercredi 27 septembre, le marais communal de Mesnil sous Jumièges accueille deux nouveaux pensionnaires. Collembole et Sittelle, deux chevaux camarguais, qui ont été introduits afin de maintenir un milieu ouvert grâce aux effets combinés du pâturage et du piétinement qu'exercent ces animaux sur le milieu. Leur arrivée marque donc la fin de première phase du chantier. Désormais, les équipes techniques du PnrBSN et de la commune pourront installer le parc de contention nécessaire à la mise au pâturage de deux boeufs highland-cattle supplémentaires.

P. Levesque

VOTRE VALIDATION EN QUELQUES CLICS !

C'est l'ouverture en plaine pour la perdrix grise et le lièvre ce dimanche et vous n'avez pas encore validé votre permis ! Pas de panique, avec la validation par internet, vous pouvez effectuer celle-ci en quelques clics. Pour cela, allez sur le site www.fdc76.com, rubrique « [Validation du permis de chasser](#) ». Vous pourrez effectuer votre règlement en carte et imprimer votre validation pour la saison 2017/2018.

